



REGLEMENT DE L'ATTRIBUTION DU TITRE DE CHAMPION DE LA RACE

Application saison 2023, validation en Assemblée Générale du 09 Septembre 2022

Conditions d'accès au titre de Champion de la Race

- Un EXC en Nationale d'élevage acquis dans la vie du chien
- Dysplasie A ou B
- ADN et Maladie de Von Willebrand VW2 indemne.
- Au minimum : 1 BICP. Au maximum 4 BICP.
- Au minimum : 1 Gibier de Printemps ou Naturel ou Sauvage dans l'année
- Au minimum : 1 Gibier tiré dans l'année

- Les 6 meilleurs résultats de travail sont pris en compte au maximum.
- Un BICP 1^{ère} Cat ou 2^{ème} Cat **maximum** acquis les années précédentes peut être mis en œuvre dans l'année du titre.
- Possibilité d'intégrer un résultat **maximum** étranger faisant partie de l'Alliance Latine (Italie, Espagne, Portugal) si cette épreuve délivre le CACIT. Pour cette épreuve spécifique, obligation du propriétaire d'envoyer au comité une copie de son carnet de travail avant la fin du mois de janvier de l'année suivante.
- Un seul titre de CHR décerné par an (pas d'ex aequo). En cas d'égalité, le chien le plus jeune sera promu. En cas de nouvelle égalité, la femelle sera promue prioritairement sinon ce sera au bénéfice du meilleur classement de printemps.

coefficients attribués par épreuve

EPREUVES prises en compte	COEFFICIENTS	
	Classiques	Coupe de France
Gibiers Tirés solo	1	2
Gibiers Tirés couple	2	3
Gibiers Printemps solo	2	3
Gibiers Printemps couple	3	4
Gibiers Naturels solo	2	
Gibiers Naturels couple	3	
Gibiers Sauvages solo	2	
Gibiers Sauvages couple	3	
BICP	1	2

points attribués par classement

CLASSEMENTS	Points
CACIT	14
RCACIT	13
CACT	12
RCACT	11
1 ^{er} EXC	10
2 ^{ème} EXC	9
3 ^{ème} EXC, 4 ^{ème} EXC, EXC	8
Très Bon	4
Bon	3
CQN	2
BICP 1 ^{ère} Cat	12
BICP 2 ^{ème} Cat	8
BICP 3 ^{ème} Cat	4

Observations (éléments de changement versus historique)

1 : Plusieurs BICP acquis dans l'année du titre peuvent être dorénavant comptabilisés. Ils peuvent se cumuler au BICP 1^{ère} ou 2^{ème} Cat des années précédentes si celui-ci est mis en œuvre. Un total de 4 BICP maximum pourra être retenu.

2 : Intégration d'un résultat maximum étranger faisant partie de l'Alliance Latine et délivrant le CACIT. (Sur ce critère, application des prescriptions de la SCC et de ses éventuelles modifications concernant l'attribution d'un titre de Champion de travail)

3 : Coefficient majoré de 1 pour un BICP ou un Fields de Printemps ou de Gibiers tirés se déroulant en COUPE DE FRANCE